

**Bourse Direct  
Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

**FIDORG AUDIT**  
43, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
S.A.S. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Caen

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Versailles

## **Bourse Direct**

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société E-Viel

##### Nature et objet :

Garantie à première demande de la société E-Viel en faveur de votre société.

##### Modalités :

La société E-Viel s'engage à soutenir financièrement votre société à hauteur d'un montant d'une créance enregistrée au bilan de votre société (conseil d'administration du 13 mars 2007). Cette garantie est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

#### 2. Avec la société Viel & Cie

##### Nature et objet

Octroi d'une garantie de passif à la société Viel & Cie.

##### Modalités

Dans le cadre de la cession par votre société à la société Viel & Cie de sa participation dans Arpège Finances, votre société a octroyé une garantie de passif à la société Viel & Cie.

### Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 18 mai 2010 sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 24 mars 2010.

#### Avec la société Viel & Compagnie Finance

##### Nature et objet :

Bail commercial avec effet rétroactif au 21 décembre 2008, entre la société Viel & Compagnie Finance et votre société, de sous-location d'un immeuble situé 247, boulevard Pereire à Paris (17<sup>e</sup>). Les locaux, objets du bail, représentent une surface de 1.171 mètres carrés.

**Modalités :**

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 12 février 2010 la signature d'un bail, avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 et échéance le 10 décembre 2015. La charge de loyer en 2010 hors taxes et charges s'est élevée à 690.979 euros. Le loyer des emplacements de stationnement s'est élevé à 11.473 euros en 2010.

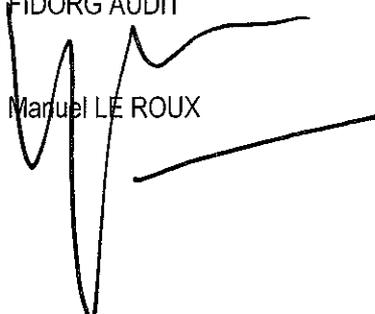
Le loyer est indexé sur l'indice national de la construction, publié par l'INSEE, base 100 du quatrième trimestre 1953. Le loyer sera indexé annuellement le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Caen et Paris-la Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

Manuel LE ROUX



ERNST & YOUNG Audit

Olivier BRION

